Claude Bertin

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1612

Né à Bourges (Cher), le 1590

Mort à Paris (St Honoré), le 28 janvier 1642

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir :

Batterel, T. I p. 94-103, Notice XVIII

Bicais, T. I. p. 142 et suiv

Odry, T. I. p. 110

Bougerel, T. I - p. 65, notice X

Mgr Grunel : Vie de Zamet, p. 32, 49, 64

P. Bertin

Voir = Batterel : I 94-102 notice
47, 199, 234, 240, 288, 342, 364, 365, 388
II 61, 162, 169, 295, 536.
III 190.

Bicaïs II, 142.

Bougerel I, 67.

Ledru I, 110

Cloysault Vies : I, 66, 138

Moréri : Dictionnaire

Lelong : Bibl. sacra, p. 84

Baillet : Vie de Richer, p 72, 142, 199 et suiv.

Mgr Pounsel : Vie de Zamet, p. 32.

Féret : la faculté de théologie de Paris. Picard 1904, t. III p. 57

Hommage : Vie de Bérulle

Dict. d'Histoire ecclésiastique VIII, 1008-1012 article Molien

Batterel T. I pages 94 - 103
Notice XVIII

XVIII. — Le Père Claude Bertin

Entré en 1612, mort en 1638

Nous fîmes une grande perte la même année, en la personne du P. Claude Bertin, aussi docteur et de la société de Sorbonne dès 1609 (1).

Le P. Gibieuf et lui furent en leur temps les deux arcboutans de la Congrégation, les deux hommes de confiance de notre Très Honoré Père, qui les employa aux affaires les plus importantes qu'il eût à traiter par rapport à nous. Tous deux étaient de Bourges, tous deux entrèrent dans l'Oratoire dans le même temps (2), c'est-à-dire l'an 1612 (3), tous deux furent sur les rangs pour succéder dans la charge de supérieur général à M. le cardinal de Bérulle, et partagèrent si bien les suffrages que pour élire un sujet qui eut le nombre compétent de voix, il fallut convenir d'un tiers. Enfin, l'entrée de tous les deux fut l'occasion et le signal de ce grand orage que la faction de Richer nous suscita en Sorbonne, pour faire exclure des assemblées de la Faculté et des privilèges du doctorat ceux des nôtres qui en jouissaient déjà, surtout celle du P. Bertin.

Richer en avait fait un de ses disciples pendant sa licence (4), et à la fameuse thèse des Jacobins, au mois de mai 1611, pendant la tenue de leur chapître général à Paris, thèse fort ultramontaine où, entre autres choses,

(1) *Respondit de Sorbonica, an. 1610.* (Reg. Sorbon.)

(2) Il écrit de Rome le 5 mai 1625, au P. Gibieuf: *Je supplie* Jésus-Christ *de nous rendre dignes de le servir selon notre sainte vocation. Il y a aujourd'hui douze ans qu'il nous donna entrée en sa sainte Maison, et qu'il nous accepta à son service. O ! que je vous y vois riche et moi extrêmement pauvre !*

(3) *Anc. Catal.*

(4) Baillet. *Vie de Richer.* L. 2, nº 1. *Mercure de France,* an 1612,

Voir la relation de ce qui s'est passé à ces thèses dans Argentré hoc anno

il était dit qu'il n'est aucun cas où le concile soit au-dessus du Pape, il fit argumenter Bertin contre cette proposition, que celui-ci traita d'hérétique, comme étant contraire aux décrets des 4me et 5me sections du concile universel de Constance ; ce qui choqua fort le nonce Ubaldin et le cardinal du Perron présents à l'acte ; il faillit avoir des suites fâcheuses, dans l'agitation où étaient encore certains esprits peu susceptibles d'entendre pour lors raison sur cette question. Mais cette prévention du disciple en faveur du maître dura assez peu, soit qu'il fût choqué des maximes peu mesurées du nouveau livre de Richer, *De la puis- ecclésiastique et politique*, soit qu'il fût rebuté des manières sèches et dures, dont il rompait en visière avec quiconque pensait autrement que lui. Bertin l'abandonna l'année suivante, et se retira parmi nous ; matière à grands regrets pour Richer qui, de l'aveu de son historien (1), résolut dès lors de faire du pis contre nous, pour arrêter, par ses déclamations et par ses traverses, le plus de Sorbonistes qu'il pourrait de prendre notre institut. Baillet est croyable dans ce qu'il ajoute que M. de Bérulle lui adressa le Père Bertin au fort de nos démêlés, en 1613, pour tâcher de le ramener en lui faisant valoir nos raisons, et, s'il n'en était pas susceptible ; l'arrêter du moins par la crainte des inconvénients où il se jetait en se déclarant, sans sujet, ennemi d'un corps dont la reine s'était déclarée fondatrice et M. de Paris protecteur. Mais, quand il fait répliquer Richer par un long discours qu'il met exprès en caractères italiques et qu'il a tourné d'une manière directe pour faire entendre qu'il est de lui-même, quoique Richer en soit très capable, il aurait dû nous apprendre, s'il voulait en être cru, de quel monument authentique il a su tirer une conversation de plus de cent ans entre deux particuliers ; ou plutôt supprimer toutes les impertinences et les injures grossières

(1) Baillet, *Vie de Richer*. L. 3, n° 5.

que lui, ou son éditeur, nous dit par la bouche et sous le nom de Richer.

Quant à ce qu'il fait dire au Père Bertin, qu'il avait changé sur les sentiments, et qu'il tenait le Pape infaillible, la chose est certaine, et qu'il était même moliniste sur les matières de la grâce (1). Mais ce changement ne pouvait venir de notre Très Honoré Père, qui était Augustinien et zélé Thomiste, et il y a plus d'apparence que c'était l'ouvrage de M. Duval, conjointement avec lequel le Père Bertin donna, dès 1613, son approbation à l'abrégé de *Baronius* de M. de Sponde, approbation qui fut dénoncée vers 1626 au retour de l'université par un anonyme, sous le nom d'André Philalethes, comme donnée à un ouvrage plein de maximes ultramontaines sur la puissance des Papes et le temporel de nos rois.

Mais, quel qu'il ait été sur ces divers dogmes (2), il l'a été sûrement par pure conviction, et par principes bons ou

(1) Voici, néanmoins, un échantillon de ce qu'il pensait sur la société. Il écrit au P. Gibieuf, à Bourges, du 26 sept. 1622. *Je ne suis pas étonné que les Pères Jésuites vous aient traversé. Je serais plutôt surpris qu'ils ne l'eussent pas fait. Ils donnent assez de sujets de rompre avec eux, mais il se faut bien garder de les accepter. Il semble qu'ils sont dignes de compassion en cela. Car c'est un argument de diminution de la grâce et de l'esprit de Dieu dans leur compagnie. La patience et la charité à les supporter et à les couvrir, nous donnent, ou plutôt à Notre-Seigneur, la victoire.*

Le P. Gibieuf, son intime ami, était aussi moliniste en entrant chez nous. Le changement qui s'était fait depuis dans ce Père, avait frappé le P. Bertin, il en voulut savoir les motifs. Il les apprit de son ami et les combattit quelque temps par lettres, puis il se rendit à la vérité qui se fit en effet jour dans son esprit, et l'on va voir, dans la note suivante, la déclaration de ses sentiments.

(2) *Lettre du Père Bertin à Gibieuf*, du 6 septembre 1628. *Je pense vous avoir écrit autrefois mon sentiment sur la doctrine de auxiliis. Il est tout conforme à celui qui paraît être de saint Augustin. Je vois à présent autant d'absurdité dans la science moyenne qu'autrefois j'en trouvais à la nier, et je ne puis souffrir que le principal en l'œuvre de notre conversion, ce qui fait la différence d'avec celui qui ne se convertit pas, soit attribué à la créature et non pas au Créateur. Je vois même plus de jour à maintenir la liberté que je n'en voyais pas autrefois, et ainsi je suis résolu de suivre l'avis de saint Augustin : Donec ipse perducat ad ea quæ nondum intelligitis, ibi ambulate quo pervenire potuistis. (De gratiâ et libertate*, art. 6. Cap. 1.)

mauvais, non par aucunes vues humaines, étant un des hommes les plus droits, les plus pleins d'honneur, de religion et de probité que la Congrégation ait produits dans les premiers temps, comme il paraît par ses lettres, qu'on a encore en grand nombre, et où naturellement il s'est peint tel que je viens de le représenter, et comme un esprit extrêmement net, judicieux et modeste.

C'est par tous ces endroits que M. de Bérulle en fit si grand cas, et s'en servit si utilement pour les établissements qui demandaient d'être conduits avec plus de dextérité, d'abord à Nantes en 1617 (1), où il conduisit l'affaire avec tout le secret qu'elle requérait, en se logeant dans un faubourg de la ville, avant que ceux qui se proposait de nous traverser en eussent le vent; de là, auprès de l'évêque de Langres (2), pour écouter ses propositions, et, avant la fin de la même année, à Nancy (3), appelés que nous y étions par M. le duc de Lorraine, où ayant, du conseil de ce prince, et pour éviter quelque mauvais incident, disputé au concours la cure de Notre-Dame, il en fut pourvu, et en prit possession au nom de la Congrégation en 1618.

C'est de là, et cette même année, qu'il fut envoyé par M. de Bérulle à Rome, le théâtre de sa gloire et de ses travaux (4), pour y prendre possession des six places que le roi nous avait données parmi les 24 destinées aux chapelains desservant l'hôpital et l'église nationale de Saint-Louis. Le dessein du roi et du Pape était en cela d'introduire insensiblement parmi ce clergé composé de prêtres français, lorrains et savoyards, la régularité et la discipline, dont ils avaient grand besoin, vivant la plupart du temps d'une façon scandaleuse. Mais au moindre soupçon qu'ils

(1) Voir *Nantes*.
(2) Voir *Langres*.
(3) Voir *Nancy*.
(4) Voir *Rome*.

en eurent, ce fut un tel déchaînement de leur part, qu'il fallut suspendre ces beaux projets de réforme et se tenir simplement sur la défensive, ces Messieurs ne cessant de nous harceler, afin de nous faire quitter la place par tous les déboires qu'ils nous donnaient. Les administrateurs temporels de l'hôpital, qui nommaient aux places des chapelains, et qui craignaient d'être un jour dépouillés par nous de leurs droits, se mirent de la partie ; et il n'est sorte de mortification qu'ils ne fissent essuyer à nos Pères de Saint-Louis, quelque autorisés qu'ils fussent par le Pape et l'ambassadeur de France. Ils en voulaient surtout au Père Bertin, qu'ils savaient être désigné, selon les intentions du roi, à être le supérieur non seulement de ses six prêtres, mais encore de tous les autres de cette église, et pendant près de douze ans qu'il fut en butte à leurs avanies, il soutint leur choc avec une sagesse, une fermeté, une patience héroïques. Il demandait parfois son congé à notre Très Honoré Père, mais exhorté de continuer, à cause que sa présence était nécessaire, il se contenta de répondre. *Incolatus meus prolongatus est, et je ne saurais ajouter : Hei mihi ! parce que c'est Dieu qui en a ainsi ordonné* (1). Et une autre fois il lui écrit : *Nous approchons de la fin de l'année : on ne manquera pas de faire effort pour nous mettre hors de charge. Je vous supplie de m'ordonner ce que j'aurai à faire sur cela... Je pense que tout autre y ferait autant et même plus que moi, car à présent, il suffit de conserver la place jusqu'à ce que Notre-Seigneur nous ouvre quelque moyen de l'y servir plus utilement que nous n'avons eu lieu de faire jusqu'ici. Pour moi, je n'aurai point d'autre volonté que vos commandements, qui me seront une conduite très assurée* (2).

Il avait grand crédit dans Rome, et il y mit la Congrégation en honneur, par sa réputation bien fondée de pru-

(1) *Lettre de Bertin à Gibieuf.*
(2) *Lettre de Bertin à Bérulle*, septembre 1627.

dence, d'érudition et de probité. Bien vu chez tous nos ambassadeurs, considéré du Pape et d'un grand nombre de cardinaux, surtout du cardinal neveu François Barberin, sous la papauté d'Urbain VIII, il ne fit usage de son crédit que pour servir la Congrégation avec un zèle et une assiduité infatigables, dans toutes les affaires que nous eûmes dans cette cour, comme les unions de divers bénéfices appliqués à la subsistance de nos maisons. Le Pape Urbain lui en donna un en propre, de la dépouille du cardinal de Marquemont, mort en cour de Rome. Comme il ne l'avait pas recherché, il l'accepta sans façon, mais uniquement pour en employer tout le revenu à l'entretien de telle de nos maisons que M. de Bérulle lui désignerait, ainsi qu'il était alors d'un usage assez ordinaire parmi la plupart de nos Pères bénéficiers (1).

Il se donna des mouvements infinis pour conserver à M. de Bérulle la qualité de visiteur général de l'ordre des Carmélites, dans la mauvaise contestation que lui suscitèrent les Pères Carmes et le peu de religieuses qu'ils avaient gagnées, et il obtint jusqu'à trois brefs de confirmation de trois divers Papes : Paul V, Grégoire XV, Urbain VIII. Rien n'est plus honorable que le témoignage que lui rend sur cela M. de Bérulle : *Je ne doute point*, lui dit-il (2), *que votre envoi à Rome n'ait été un conseil de la Providence pour obvier aux tempêtes qu'il avait permis au malin esprit de nous susciter. E vous y avez apporté plus de conduite et de dextérité, plus de force et de prudence, que moi de soin et de vertu à en faire un bon usage et à en glorifier Dieu, comme je devais.*

Il servit M. de Bourges, son archevêque, dans la permission générale qu'il demandait à la cour de Rome de donner lui-même dispense à tous les pauvres de son diocèse qui contracteraient le mariage dans les degrés prohibés.

(1) Bertin, *Lettre* du 9 février 1627.
(2) Bérulle, *Lettre* de juillet 1622.

Il fit le voyage du mont Cassin et de Naples avec l'abbé de Béthune, depuis évêque de Bayonne, par complaisance pour M. l'ambassadeur son père, et fut reçu très gracieusement des Pères de l'Oratoire de Naples, comme il fut aussi toujours très lié avec ceux de Rome, qui en faisaient fort grand cas.

Au commencement de 1629, le Père André de Léon, religieux espagnol (1), de l'ordre des Clercs Mineurs, ayant donné l'alarme au Pape au sujet de la Bible polyglotte de M. Le Jay, qui commençait dès lors de s'imprimer à Paris, prétendant que les paraphrases chaldaïques qu'on y insérait étaient remplies d'erreurs, dont il s'offrait de montrer jusques à deux mille, et que la version des Septante y était fort altérée et fort différente de l'édition vaticane de Sixte-Quint, Urbain VIII forma sur cela une congrégation composée de trois cardinaux et de quelques théologiens, dont le P. Bertin fut du nombre, pour examiner si les griefs du religieux espagnol étaient bien fondés. Le P. Bertin fut encore chargé de prier M. le cardinal de Bérulle, de la part du Pape, d'arrêter par son crédit l'impression de la dite polyglotte, jusqu'à ce que tout fut éclairci. A quoi M. de Bérulle qui était à la tête et un des premiers mobiles de ce projet d'édition, n'ayant garde de se prêter, quand le P. Bertin le sut, il fit trouver bon au Pape et aux cardinaux qui composaient la Congrégation, de s'en rapporter au jugement de M. de Bérulle, lequel ayant examiné toute l'économie de cette Bible, en rendit à Rome un témoignage avantageux, et la Congrégation s'en tint là.

Nous perdîmes, cette même année, M. de Bérulle (2). Des raisons pressantes, que j'explique ailleurs, obligèrent nos Pères des maisons de Paris et des environs de faire seuls et de brusquer l'élection de son successeur. On jeta les yeux, quoique de si loin, sur le P. Bertin, résidant à

(1) Bertin, *Lettre* du 8 février 1629.
(2) Voir *Hist. générale*, 2e époque.

Rome. Mais les suffrages se trouvèrent tellement partagés, pendant deux sessions, entre lui, le P. Gibieuf et le P. de Harlay, que, dans l'impossibilité de réunir un nombre suffisant de voix sur aucun des trois, et dans la nécessité de finir, on convint réciproquement de proposer quelque autre sujet, et le sort tomba sur le R. P. de Condren.

Sur la fin de 1630, le P. Bertin s'en revint en France à la suite du nouveau nonce que le Pape y envoyait, depuis la nomination du nonce Bagny au cardinalat. Il vint par mer jusqu'en Provence, sur les galères, et se chargea de l'exemplaire du Pentateuque samaritain, que Pietro de la Valle, son grand ami, prêtait, à sa recommandation, au Père Morin, pour le collationner avec celui que le P. de Sancy avait apporté de Constantinople, et donner ensuite son édition (1).

Notre première assemblée générale, convoquée en 1631, l'invita extraordinairement à venir prendre séance au milieu d'elle *par reconnaissance,* disent les Actes, *des services rendus au corps, et pour s'être employé utilement dans les affaires de la Congrégation à la Cour de Rome.* Il en fut nommé un des consulteurs, et eut grande part aux statuts qui y furent faits pour constater notre état et former notre discipline, qui ne respirent, comme on sait, que le pur esprit ecclésiastique, dont on voit par plusieurs de ses lettres à M. de Bérulle qu'il fut toujours un grand promoteur; portant avec peine qu'on affectât de se distinguer, par l'extérieur, de la pratique commune du clergé réglé, et regardant cette conformité du dehors, comme un moyen de le rapprocher de nous et de le porter à la réforme intérieure.

Il fut aussi considéré dans les assemblées suivantes et nommé assistant dans celle de 1641, où le P. Bourgoing fut élu supérieur général, et le P. Morin, dans le libelle (1) où

(1) *Antiquitates Ecclesiæ Orientalis.* p. 183.

(2) Morin, *Déclaration,* p. 56. — Sur cet ouvrage et le précédent, *l'Essai de bibliographie oratorienne,* p. 114 et 115.

il déchire toute la terre, ne peut s'empêcher à ce sujet d'appeler le P. Bertin *cet homme si célèbre et si renommé par toute la France entre les docteurs de Sorbonne, si connu et si estimé dans Rome, où il soutint seul tout le faix de la Congrégation, où il fut le septième qui entra, six mois après son établissement, et le premier après le P. de Bérulle qui par son entrée nous donna du crédit et quelque renom, les six autres qui l'avaient précédé, étant*, dit-il, *des personnes obscures.*

Depuis son retour de Rome, il était presque toujours occupé à prêcher avent et carême, ou dans les missions aux environs de Paris. Son zèle nous l'enleva, étant supérieur, pour la deuxième fois, de la maison de Paris, le 28 janvier 1642. Il s'engagea dans une mission, où prêchant souvent avec véhémence, et se mettant, au sortir de sa chaire à entendre des confessions, sans prendre auparavant aucune sorte de soulagement, il contracta l'indisposition qui le conduisit, peu de jours après, au tombeau.

M. M. 608

Jege 6, N 92.

Le P. Claude Bertin, docteur de Sorbonne, natif de Bourges, entra en la Congrégation l'an 1612, le 5me de Mai et prit la robbe le 10me du dict mois en la maison du faubg. de S. Jacques à Paris,

Mort à Paris le 28 janvier 1642

Listes des assemblées 1641 Paris. 11 n'y en avait pas eu antérieurement

---

Nécrologe Le P. Claude Bertin, docteur de Sorbonne, est mort en cette maison de Paris de laquelle il était supérieur, environ sur les 8 heures du matin, le 28 janvier 1642.

M. M. 607 = Claude Bertin, prêtre, mort en 1642

Bicaïs = L'Oratoire de France = Copie de la Bib. Nle T. I p. 130.
Mss. d'Aix, T. I. p. 142.

Claude Bertin n'était encore que bachelier de Sorbonne lorsqu'il fut chargé par le célèbre Richer, dont il était ami, d'attaquer des thèses que les Dominicains firent soutenir à Paris en 1611 et dans lesquelles ils enseignaient l'infaillibilité des Papes et leur supériorité au-dessus des conciles généraux. Le jeune bachelier se signala dans cette dispute et ne craignit pas de taxer d'hérésie cette proposition en présence de plusieurs évêques et du nonce même de sa Sainteté L'année suivante il prit le bonnet de docteur; mais, chose étonnante, après s'être déclaré si ouvertement contre la doctrine contenue dans les thèses dont on vient de parler, il fut un de ceux que les Docteurs Filesac et Duval députèrent vers Richer pour le porter à se démettre du syndicat de la Faculté de théologie à cause de l'affaire qu'on lui avait suscitée à l'occasion de son livre De la puissance ecclésiastique et politique qui faisait alors beaucoup de bruit.

Cette même année 1612, il entra dans l'Oratoire; et, comme cette Congrégation est purement ecclésiastique et que les membres ne sont liés par aucun vœu, le P. Bertin se crut en droit d'assister, comme il faisait auparavant, aux assemblées de la Faculté de

théologie. Il s'y présenta, en effet, peu de temps après avec quelques-uns de ses confrères qui étaient aussi docteurs. Mais le syndic, prétendant qu'ils en avaient perdu le droit depuis qu'ils étaient devenus membres d'un corps qui n'était point agrégé, il s'opposa à leur admission. Cela n'était néanmoins qu'un motif apparent de sa part. Le véritable était que, venant d'obtenir récemment un arrêt d'exclusion contre les Jésuites, qui avaient tenté plusieurs fois de se faire recevoir, de gré ou de force, dans la Faculté, il ne voulait point y admettre des gens qui passaient pour leur être fort attachés et imbus comme eux de sentiments ultramontains. Telle est l'idée qu'il avait des premiers Pères de l'Oratoire. Il est vrai que ces préventions ne paraissaient pas alors destituées de fondement. Tout le monde connaissait la façon de penser du P. de Bérulle en faveur des Jésuites. On savait que sa famille et celle du Président Séguier, son oncle, leur avaient rendu des services importants lors de leur expulsion de France et les liaisons particulières qu'il avait eues particulièrement avec eux depuis leur rappel donnaient lieu de présumer qu'il ferait adopter dans son institut les principes et les maximes qu'on attribuait à la société. Mais, si Richer eût pu lire dans l'avenir, il aurait vu que ses craintes n'étaient rien moins que fondées ; que M. de Bérulle ne tarderait pas à être en butte à la contradiction des Jésuites et que ses disciples qu'il regardait comme des amants de l'Eglise gallicane, en seraient un jour les plus zélés défenseurs. Comme ce célèbre syndic ne pouvait pas prévoir ce qui arriverait et qu'il ne jugeait des choses que parce qu'il voyait alors, ce fut en vain que le P. Bertin tâcha de lui faire entendre raison. Tout ce qu'il put dire en faveur de sa cause ne fit aucune impression sur son esprit.

Ce refus mal fondé n'aboutit néanmoins qu'à procurer de nouveaux désagréments à Richer, qui se vit abandonné de la société de Navarre en entier et de presque toute celle de Sorbonne. Inutilement appela-t-il à son secours les 3 autres Facultés de l'Université : leur délibération et leur requête furent à pure perte. La Cour, désapprouvant la conduite des opposants, fit expédier des lettres de cachet, dont elle chargea M. de l'Aubépine, évêque d'Orléans, pour enjoindre à la Faculté de théologie de recevoir dans ses assemblées les prêtres de l'Oratoire qui en étaient membres. L'affaire ayant été portée ensuite au Parlement, il y eut des arrêts provisoires qui maintinrent ces derniers dans tous leurs droits. Richer jugeant par la mauvaise tournure que prenait son opposition, qu'il ne devait pas en espérer un succès favorable, en abandonna la poursuite. Depuis, il n'en a plus été question ; et les prêtres de l'Oratoire, usant avec modération de l'avantage qu'ils avaient remporté, ne se présentèrent plus aux assemblées de la Sorbonne, aimant mieux renoncer librement à leur droit que de continuer d'en jouir aux dépens de la paix.

Cette affaire finie, le Père de Bérulle songea à employer plus utilement les talents du P. Bertin en se servant de lui pour travailler à l'établissement de diverses maisons, entr'autres de celles de Langres, Nantes et Nancy. Dans cette dernière ville où on avait été appelés par le Duc Henri I, il disputa au concours la cure de N.D. dont il prit possession en 1618 au nom de la Congrégation qui la conserve encore. Peu de mois après, il fut envoyé à Rome pour y être installé avec 5 de ses confrères dans les 6 places que Louis XIII venait de donner à l'Oratoire dans l'hôpital de St Louis pour y travailler à la réforme du clergé de l'église de cette maison, fondée par nos rois en faveur des Français. Ce Père s'y fit beaucoup d'honneur par sa prudence, sa probité et son érudition. Il y acquit l'estime des savants de cette capitale, des ambassadeurs de France, du sacré Collège et en particulier du cardinal neveu, François Barberin. Le Pape Urbain VIII, à l'audience duquel il avait souvent l'honneur d'être admis, lui donna plusieurs marques de bonté et il le gratifia d'un bénéfice de la dépouille du cardinal de Marquemont, mort en cour de Rome en 1626.

Pendant son séjour dans cette ville, il fut d'une grande utilité au Père de Bérulle, lors de l'affaire qu'on lui suscita à l'occasion de la conduite des Carmélites. Il soutint ses intérêts avec tant de zèle et il mit l'injustice de ses ennemis dans un si grand jour, qu'il obtint du Souverain Pontife toutes les satisfactions que son supérieur pouvait désirer. Ce service et tant d'autres qu'il avait rendus à son corps; la considération dont il jouissait à Rome et son mérite reconnu lui procurèrent une partie des suffrages de l'assemblée qui fut convoquée à Paris, à la fin du mois d'octobre 1629 pour donner un successeur au cardinal de Bérulle que la mort venait de ravir à ses enfants. Cette marque d'estime de la part de ses confrères était d'autant plus flatteuse pour lui, qu'une distance de près de 3000 lieues le séparait d'eux, et qu'il y avait alors dans l'Oratoire un bon nombre de sujets qui avaient plus d'un titre pour aspirer à cette place.

Le cardinal de Richelieu faisait lui même beaucoup de cas du P. Bertin et il paraît qu'il avait une grande confiance en lui. Ce prélat ministre lui écrivit à Rome, à la fin de l'an 1629, une lettre où, après lui avoir fait compliment sur la mort de M. de Bérulle et lui avoir parlé de l'estime qu'il avait pour ce cardinal et pour sa congréga-tion, il le remercia des soins qu'il s'était donnés pour lui obtenir du Pape la dispense de dire son bréviaire, devoir auquel les grandes affaires dont il était chargé, ne lui permettaient pas, disait-il, de satisfaire. Et comme ce Père n'avait obtenu la permission que de vive voix, son Eminence le pria, dans une autre lettre, de demander un Bref en forme pour être montré aux personnes qui pourraient se scandaliser de cela. Cette lettre est insérée dans le Recueil des lettres du dit cardinal.

Le P. Bertin, après avoir passé une douzaine d'années à Rome, en partit en 1630 pour retourner à Paris, où il

apporta le Pentateuque samaritain que Pierre de la Vallée, gentilhomme romain, célèbre et savant voyageur, son ami intime, prêtait à sa recommandation au P. Morin de l'Oratoire pour le collationner sur l'exemplaire apporté de Constantinople par le P. de Harlay de Sancy, lequel on conserve dans la bibliothèque de la maison de Paris. Cet homme estimable fut nommé assistant du P. Bourgoing en l'assemblée de 1641 et il mourut le 28 janvier de l'année suivante pendant le cours d'une mission. Il était alors supérieur de la maison de Paris à laquelle il avait toujours laissé la jouissance du revenu de son bénéfice.

Quoique le P. Bertin fût certainement bien capable de composer de bons ouvrages, il n'en a jamais donné aucun. Mais la maison de Paris conserve

— un Recueil de lettres en nombre considérable qu'il écrivait de Rome au cardinal de Bérulle où l'on trouve de savantes dissertations sur différentes matières

— plusieurs Mémoires très détaillés sur des affaires de conséquence

Ce Père fut un des savants qui furent consultés lors de l'édition de la Polyglotte de de Jay, ainsi qu'on peut le voir dans la Bibliothèque sacrée du P. Lelong.

Adry = Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire (Bibl. Nle fonds fr. 25681) T. I, p 110 =

Claude Bertin docteur de Sorbonne, mort à Paris le 27 janvier 1642. Claude Bertin était dès 1612 un célèbre docteur de la maison de Sorbonne et fut la même année un des premiers membres de l'Oratoire. En 1611 il se signala en disputant par l'ordre de Richer contre des thèses que les Dominicains firent soutenir au mois de mai de cette année et dans lesquelles ils avaient enseigné l'infaillibilité des Papes et leur supériorité au dessus des conciles généraux. Il prit le bonnet de docteur l'année suivante et fut un de ceux que les docteurs Filesac et Duval députèrent au célèbre Richer pour le porter à se démettre de lui-même du syndicat de la Faculté. Mais Richer lui fit connaître l'artifice de ses ennemis et lui conseilla de point entrer dans leurs intrigues. Bertin parut changer depuis de sentiments et en 1613, étant de la Cong. de l'Oratoire, il fut député vers Richer pour l'engager à ne plus s'opposer, comme il fit toujours, à ce que les Pères de l'Oratoire fussent être membres de la faculté de théologie de Paris. Il lui parla en cette occasion avec force, voulut lui faire peur de la Reine Mère qui s'était déclarée fondatrice de la nouvelle congr. et lui parla assez mal de son livre de la puissance ecclésiastique et politique, qu'il avait approuvé auparavant. M. de Bérulle employait Claude Bertin dans les affaires les plus épineuses de sa Congr. parce que celui-ci avait un génie capable d'y réussir. En 1617 il l'envoya à Nantes pour l'établissement d'un collège; de là, auprès de l'évêque de Langres qui donna son séminaire et enfin à Nancy où le Duc de Lorraine appelait les Pères de l'Oratoire. Il y disputa au concours pour la cure de N. Dame et il en prit possession en 1618 au nom de la congrégation. M. de Bérulle le envoya ensuite à Rome pour y

possession de 6 places que le roi Louis XIII venait de lui donner dans l'Hôpital de S. Louis de cette ville, afin d'y travailler à réformer le clergé de cette église. Le P. Bertin s'y fit beaucoup d'honneur par sa prudence, sa probité et son érudition. Il y eut l'estime de tous les ambassadeurs de France, du sacré collège et en particulier du cardinal neveu, François Barberin, sous le pontificat d'Urbain 8. Il eut beaucoup de voix pour le généralat à la mort du cardinal de Bérulle, mais il ne fut point élu. Il revint à Paris en 1630 et y apporta le Pentateuque samaritain que Pietro della Valle, célèbre voyageur, son intime ami, prêtait à sa recommandation au P. Morin, de l'Oratoire, pour le collationner sur l'exemplaire apporté par le P. de Harlay de Sancy et que l'on conserve dans la bibliothèque de la rue St Honoré. Claude Bertin fut fait assistant du général en 1641 et mourut en 1642 dans le cours d'une mission, étant alors supérieur de la maison de St Honoré

(Mémoires du Temps = Baillet : Vie de Richer, p. 72, 142, 199 et suiv. = Lelong : Bibl. sacra in f° p. 84
Moréry, suppl. de 1732.)

Mgr Grunel : Vie de Zamet =

\+ p. 32 : Le P. Bertin fut compagnon d'études à la Flèche et non précepteur de Sébastien Zamet comme l'écrit Senault dans son journal. Il fut reçu associé de Sorbonne avec Sébastien Zamet et Félix Vialart le 22 mars 1610.

\+ p. 49 = après s'être ainsi préparé à sa mission par ses entretiens et ses échanges de vues avec ses collègues et surtout avec le P. de Bérulle qui lui permit d'ensemencer dans son diocèse le P. Bertin, devenu l'un des plus brillants sujets de l'Oratoire, le nouvel évêque (Zamet) fit son entrée solennelle dans la ville de Langres le 31 oct. 1615

\+ p. 64 = Il semble bien que (Zamet) eut pour l'Oratoire une prédilection marquée ; le jour même de la prise de possession de son siège, il était accompagné du P. Bertin, son ami et c'est avec lui qu'il commença la visite du diocèse.

Lettre de la Mère Angélique à M. Féron du 17 ~~xbre~~ X^bre 1626 =
« Je vous supplie de présenter nos très humbles recommandations au R.P. Bertin. Je ne puis pas dire
« l'obligation que je crois lui avoir, prévoyant la charité avec laquelle il sollicitera l'affaire du Fils de Dieu. »

Janvier 1627 =
« Je vous supplie de faire nos très humbles recommandations au R.P. Bertin auquel j'ai toute
« confiance pour notre affaire. »

12 mars 1627 =
« Oh ! mon Père, Mr de Langres trouve l'expédient du bon Père Bertin très bon .... Présentez,
« s'il vous plaît, nos très humbles recommandations au R.P. Bertin, auquel nous n'écrivons pas,
« parce que ce ne serait que l'importuner, car M. de Langres l'a fait.

25 mars 1627 =

" quant à la maison que le P. Bertin dit devoir déjà être achetée, on ne devrait pas se mettre en ces frais
" sans savoir la volonté du Saint Père. "

11 mars 1627 =

" Vous avez un bon guide que le P. Bertin qui ne vous laissera pas égarer. Je trouve que l'expédient qu'il
" vous a proposé est très excellent et qu'il le faut suivre ; car, par cette voie nous obtiendrons ce que nous
" prétions par l'autre. "

(Puis il parle de la nomination de 3 supérieurs autres que les ordinaires, lui, Mgr de Sens et Mgr de Paris. Ensuite il parle des affaires du Tard et il dit :)

" Je vous supplie, obligez moi de parler de ceci au R.P. Bertin et d'aviser si cette proposition que je vous fais, est
" raisonnable. Il faudra assujettir cette maison là de Dijon aux supérieurs ci-devant nommés ; afin qu'elles ayent
" union et entière correspondance avec celle-ci. (et ajoute en post-scriptum :)

" Si l'affaire du Tard est pour nuire ou retarder l'autre, je serais très marry qu'elle fût proposée, quoique
" jugée faisable ... Madame de Port Royal me prie d'écrire derechef au R.P. Bertin sur le même sujet
(ne pas parler du Tard) " Je le fais en peu de mots, mais bons à mon avis ... Le P. Bertin me fait grande difficulté
" sur les supérieurs. Mais je regarde ce point comme le principal de la négociation. (Puis il justifie son point de vue)
" Je vous écris, Monsieur, ingénuement et véritablement les pensées de mon cœur, laissant à vous d'en donner
" communication au P. Bertin ou de ne le pas faire. " (12 avril 1627)

Lettre du P. Bertin à la Mère Angélique, Rouen, 16 juin 1629 =

" Ma Révérende Mère, Jésus pain vivant et vivifiant soit votre vie. Il y a longtemps que je différe de
" vous écrire ; mais la solennité du saint sacrement ne m'a pas permis de différer davantage, afin de me tenir
" en votre souvenance en sa présence et vous obtenir de lui les effets de vie, de sainteté et d'union avec lui
" et avec le prochain, qu'il opère par sa présence réelle au S. Sacrement.

" Les prêtres ont une obligation si étroite et une relation si spéciale au T.S. Sacrement que personne du
" monde ne devrait y avoir plus d'application et de dévotion qu'eux et toutefois je m'y trouve très froid
" et suis contraint d'implorer votre secours et de vos plus chères filles pour me disposer à ce que je suis tant
" obligé d'être envers J.C au très saint sacrifice et sacrement.

" Je sais que parmi vous il y a des âmes qui lui sont très chères et très appliquées et je vous supplie
" leur ordonner de lui présenter nos besoins et nos misères.

" Je n'ai pu encore faire ce que Mgr de Langres m'a ordonné ; j'espère le faire bientôt. Je n'ai rien à écrire
" à votre très cher Mgr de Beze par ce courrier. Si vous lui écrivez, je vous supplie de lui en toucher un mot.
" Vos abbés de Cîteaux vous laissent-ils en paix ? Et Madame du Lis ? on travaille à faire accommoder
" le bref de Mad. de la Buxière de Bourges. Votre nouvel ordre du S. Sacrement ne prend-il point encore de
" commencement ? Je vous souhaite la vie que Jésus, vrai pain de vie, donne et maintient et perfectionne
" en l'âme avec tous les effets de grâce qu'il répand par sa Ste Présence
" Je suis en lui et en sa très sainte Mère, ma Rév. Mère, votre très humble serviteur. " Cl. Bertin, pr. del'O.

Le Nonce Scotti dans une relazione du 5 avril 1641 le donne comme très dévoué au St Siège.

Copie de l'acte qui constate le versement des droits pour la réception comme associés de Sorbonne.

(Bibl. Nle Mss. latins 15446, fo 495)

" Ego Hieronymus Parent, prioris munus implens, ad ea juramenta quibus se obstringunt
universi socii Sorbonici, admissi, præsentibus Reverendis domûs senioribus, sex socios,
nempe Dominos ac magistros : Franciscum de Harlay
Guillelmum Gibieuf
Joannem Metezeau, die 28 Novembris 1609

Dominos vero ac Magistros : Claudium Bertin
Felicem Vialart
Sebastianum Zamet, abbatem Juliacensem, die 22 mars 1610
atque a singulis accepi duodecim libellos cum duodecim assibus quæ simul summam faciunt
septuaginta sex libellarum cum sexdecim assibus. »

Actes mss. des assemblées :

1631 est à Paris, député, est nommé 2e consultant.

1634 » député, supérieur de S. Honoré. Il est chargé de dresser qq. ordre pour les curés.
» » le formulaire des visites.
» de répartir aux maisons les frais de l'assemblée.

Richelieu avait une grande confiance en lui. C'est à lui qu'il écrivit pour obtenir du Pape la dispense de réciter le bréviaire. Et comme le P. Bertin n'avait obtenu la permission que de vive-voix, Richelieu lui écrivit une seconde lettre pour demander un Bref en forme qu'il pourrait montrer aux personnes qui pourraient se scandaliser de ne le voir point réciter son office.
On trouve ces lettres dans le Recueil des Lettres de Richelieu.

19

Claude Bertin

docteur de Sorbonne

Le père Bertin fut un docteur d'un grand mérite, il était déjà célèbre lorsqu'il entra dans l'oratoire en 1612. il se distingua en Sorbonne en attaquant les ultramontains pour l'infaillibilité du pape et sa supériorité au dessus des conciles généraux. les docteurs Filesac et Duval l'envoyèrent à Richer pour le porter à se démettre du syndicat de la faculté. Richer lui fit connaître les artifices de ses ennemis et lui conseilla de ne point entrer dans leurs intrigues Bertin parut changer de sentiment en 1613 étant prêtre de l'oratoire il fut envoyé à Richer pour l'engager à ne plus s'opposer à ce que les prêtres de l'oratoire fussent reçus en Sorbonne. Richer fut inflexible. Le p. de Bérulle employait le père de Bertin dans les affaires les plus ~~délicates~~ délicates de sa congrégation parce qu'il avait un génie capable d'y réussir. Il l'envoya* à Nantes en 1617 pour l'établissement d'un

d'un college, ensuite à Langres, ensuite à Nancy où le duc de Lorraine appelait les pp. de l'orat; Il y disputa au concours pour la cure de Notre Dame et en prit possession en 1618 au nom de la Congregation. Le p. de Bérulle l'envoya ensuite à Rome pour y prendre possession de 6 places que L. XIII venait de lui donner dans l'hôpital St Louis le père Bertin s'y fit un grand nom par la prudence sa probité et son erudition Il y gagna l'estime des Ambassadeurs de France des Cardinaux et surtout du Cardinal François Barberin Il eut beaucoup de voix pour être général de l'oratoire après la mort du Cardinal de Bérulle. Il revint à Paris en 1630 et y apporta le pentateuque samaritain que pietro della Valle son intime ami envoyait aux pp. Minimes pour le ~~Cardinal~~ collationner sur l'exemplaire apporté par le p. de Nancy -

Il fut fait assistant du p. Général

en 1641 et mourut en 1642 dans le cours d'une mission et etant alors superieur de la Maison de St-Honoré

Ouvrages

1 Ms. grande quantité de lettres écrites de Rome au p. de Bérulle qui renferment toutes les Histoires de la Congregation ou l'on trouve plusieurs seavantes dissertations sur differentes matières plusieurs affaires de conséquence. Le tout conservé dans les Archives de la Maison de St-Honoré.

R. P. BOUGEREL
Bibliog-Orat. (T 1, p 65)
Ms. de Montpellier
N° de la notice 910

No 9172 1870

Tomas Calvo

Barcelona den 14e febr

R 10

1 März

Féret = La Faculté de théologie de Paris, Paris, Picard, 1904, t. III p. 57 et suiv.

Conflit entre la Sorbonne et l'Oratoire.

La Congrégation de l'Oratoire devait son existence à Pierre de Bérulle, qui s'était associé 2 docteurs de la maison de Sorbonne Jean Bence et Claude Bertin, un bachelier du collège de Navarre Paul Métezeau et le curé de Clichy François Bourgoing aussi docteur en théologie. Bérulle et ses 4 associés s'étaient retirés dans une maison du faubourg S. Jacques. D'autres associés étaient venus grossir le petit nombre. Des lettres patentes avaient autorisé la naissante Congrégation. L'évêque de Paris l'avait approuvée. Le S. Siège allait bientôt lui donner la sanction suprême.

Mais une double sanction académique se posait. Les théologiens qui avaient suivi de Bérulle et ceux qui étaient venus le rejoindre, continueraient-ils à faire partie de la Faculté, qui était essentiellement séculière? Voilà pour le présent. Pour l'avenir, les Oratoriens seront-ils admissibles aux grades?

Richer, ancien syndic de la Faculté de théologie et qui n'avait rien perdu de sa combativité, pensait que cela ne devait pas être. Les Oratoriens continuaient cependant à être admis dans les assemblées. Richer et quelques autres maîtres s'en plaignirent, comme le constatait le nouveau syndic, Filesac, dans l'assemblée du 2 mai 1613 : « quod intellexissent nonnullos magistros nostros quiritantes..... » En conséquence, sur la proposition de ce dernier, on décida dans cette même assemblée que les docteurs de la nouvelle Congrégation seraient mandés à la prochaine réunion de la Faculté, afin de fournir les explications nécessaires sur leur genre de vie, leur existence légale et canonique, leur qualité sous le rapport religieux, leurs prétentions au point de vue académique. La réunion de la Faculté fut fixée au 17 du même mois.

Ce jour-là Jean Bence et Claude Bertin se présentèrent. Le doyen procéda à l'interrogatoire de la manière suivante :

— Est-ce avec l'autorisation de votre supérieur que vous vous êtes rendus ici?
Notre supérieur n'est pas à Paris ; mais il approuvera notre comparution et ratifiera ce que nous ferons.

— La Faculté désire savoir si vous êtes affiliés, incorporés à la société dite : Congrégation de l'Oratoire?
Par la grâce de Dieu, nous y sommes affiliés et incorporés.

— Cette Congrégation est-elle approuvée par le Siège apostolique?
Nous n'avons pas encore cette approbation ; mais, Dieu aidant, nous devons l'avoir bientôt, et nous avons celle de révérendissime archevêque de Paris.

— Votre congrégation est-elle autorisée en France par le roi?
Oui.

— Avez-vous les lettres royales qui l'autorisent?
Nous les avons.

— Sont-elles enregistrées au Sénat?
Oui

— Montrez-nous ces lettres et la pièce qui constate l'enregistrement?
Nous ne les avons pas ici.

— Est-ce une congrégation de réguliers ou de séculiers?
C'est une congrégation de séculiers.

— Avez-vous une règle, des statuts qui puissent attester que vous êtes séculiers et non réguliers?
Tout dans notre institut l'atteste : nous n'avons de règle ni de statuts écrits ; nous vivons, d'après le droit commun, sous l'obéissance d'un supérieur.

— Etes-vous astreints par vœu à cette obéissance?
Non.

— Voulez-vous jouir des droits et privilèges du doctorat dans notre académie de Paris ?

Nous voulons et désirons de tous nos vœux servir la Faculté, jouir des droits du doctorat dans l'académie de Paris, supporter toutes les charges de cette même faculté et nous affirmons que rien dans notre Congrégation ne met obstacle à l'accomplissement de tous les devoirs imposés par la Faculté.

Les deux docteurs et le doyen Roguenant signèrent l'interrogatoire. La Faculté se réservait de statuer dans une autre séance. Mais déjà tout annonçait que la décision serait favorable aux Oratoriens.

Cela ne faisait pas l'affaire de Richer. Il agit près du recteur, intrigua au sein des Facultés de décret et de médecine. A l'entendre, en procédant ainsi, la Faculté excédait son pouvoir. D'un autre côté, il ne fallait pas perdre de vue que la nouvelle congrégation n'était pas moins à craindre que l'ordre des Jésuites. L'université se trouvait de nouveau menacée dans ses intérêts les plus chers ; car les charges, dignités et bénéfices passeraient aussi à cette nouvelle congrégation, en sorte qu'il ne resterait presque plus rien aux gradués de l'université. Ces considérations jetèrent l'émotion dans les âmes.

Sous cette impression, les 3 Facultés des arts, de décret et de médecine se réunirent le 30. Elles jugèrent que l'incorporation académique ou le maintien de cette incorporation, dans les circonstances présentes et autres semblables, regardait non pas une faculté seulement, mais l'Université tout entière. Notification devait être faite à la faculté de théologie.

Le recteur, Jacques Faulmon, voulut faire lui-même la notification. Mais, quand il se présenta devant la Faculté, il fut accueilli par des sifflets. « Ab ipsis theologis ignominiose est exsibilatus. » (Jourdain p. 76 Hist. de l'univ. de Paris, d'après Acta rectoria.) Il dut se retirer avant l'accomplissement de sa mission. L'acte dont il n'avait pu donner lecture, fut signifié le lendemain par ministère d'huissier et plainte portée devant le Parlement, au sujet d'un pareil outrage, inouï dans les fastes universitaires.

Il y eut de la part du doyen et du syndic de la Faculté de théologie des tentatives d'accommodement. Ce fut en vain.

La cour donna cet arrêt le 26 juin suivant : Le Recteur se présentera à la première assemblée de la Faculté de théologie, laquelle aura lieu le 1 juillet et il sera reçu avec les honneurs dus à son rang ; le syndic de la Faculté priera le recteur de mettre le passé en oubli et engagera l'assistance à rendre, en toute occasion, au chef de l'Université le respect auquel il a droit ; mais le recteur ne donnera lecture d'aucun acte, ne formulera aucune proposition en ce qui regarde l'Oratoire ; s'il a des communications à faire, il les fera par écrit et la Faculté répondra de même. Ce dernier point, inspiré par la sagesse, obviait à toute pénible altercation.

L'arrêt fut exécuté fonctionnellement. Mais, dans cette séance du 1 juillet, deux faits sont à signaler : la démission du syndic et l'intervention du roi. Filesac était sans doute fatigué, écœuré de tant et de si misérables querelles. Quant à Louis XIV, il entendait que l'affaire se terminât. M. de l'Aubépine, évêque d'Orléans, se présenta au nom de la majesté. Il était porteur de lettres royales donnant ordre à la Faculté de prendre une délibération relativement à l'Oratoire. Lecture faite de ces lettres avec une allocution à l'appui, il se retira quelques instants, puis revint accompagné de deux notaires pour consigner les noms de ceux qui voteraient pour ou contre la Congrégation en cause. La pluralité des suffrages fut en faveur de l'Oratoire. Les docteurs et les gradués furent donc maintenus dans leurs droits et privilèges académiques. La question de l'avenir était aussi résolue : les Oratoriens seraient admis à se présenter aux grades théologiques.

Les trois facultés, trouvant toute cette procédure irrégulière, se pourvurent au Parlement qui, le 15 juillet, leur enjoignit par arrêt de ne plus s'occuper de cette affaire. (Collet. judicior. ... ibid, p. 82-85 = Jourdain p. 75-76 = Abbé Guyot : Edmond Richer, Paris, 1876 in 8, t. II, p. 28 et suiv.)

Il restait pourtant une ressource à l'esprit vindicatif de Richer : faire prononcer contre les docteurs en cause l'exclusion de la Sorbonne. Il lui fallait pour cela user de son influence sur le collège, y manœuvrer avec une habileté non ennemie de la ruse. Il ne manqua pas à la tâche recherchée et arriva au succès désiré. Le 14 août, le célèbre collège décrétait l'exclusion des docteurs oratoriens et les privait de leurs droits de sociétaires. (Edmond Richer p. 27, 48-49 où conclusion de la maison de Sorbonne contre les Oratoriens, d'après le Registrum priorum Sorbonæ.)

Grâce au crédit de Bérulle et à son renom de sainteté, l'Oratoire prospérait à Paris et s'étendait en province.

La Faculté, qui avait accordé aux Oratoriens droit d'entrée dans son sein, resta généralement en bons termes avec eux. Cependant, elle n'admettait pas que, dans des thèses théologales, on poussât jusqu'à une outrance injustifiable les louanges du saint fondateur.

Un Pierre Gotel, maître ès arts et candidat aux grades théologiques, s'avisa un jour d'adresser au cardinal, en lui dédiant sa tentative, une lettre dans laquelle il le proclamait sans égal parmi les hommes et même parmi « les fils d'adoption du Christ, » lui appliquait ou accommodait en son honneur certains textes sacrés. Ainsi il disait au cardinal ou du cardinal de Bérulle : « Pace vir Orions nomen ejus ; — Ceciderunt mihi funes in præclaris, quoniam in manibus tuis sortes meæ ; — Ideo speravi in te, quia cognovi nomen tuum ; — non satiabor enim donec apparuerit mihi gloria tua. »

Le plus grave pour Pierre Gotel, c'est qu'il plaça cette lettre en tête de sa tentative.

La Faculté ne pouvait laisser passer tant d'exagérations doctrinales. Elle estimait qu'il y avait là une sorte de blasphème. Elle exigea une rétractation à laquelle se soumit le jeune théologien. Ceci se passait en 1628.

Gotel disait dans sa rétractation : « ... eamdem (epistolam) lubens et volens damnavi et reprobavi et professus
|| sum, si mihi integrum fuisset, alienum omnino animum esse a simili epistolâ conficiendâ, additâ etiam cautione,
|| ut in medio actû responsionis tentativæ eamdem retractationem palam et publice edam.... »

(Collect. t. II, p. 278-279).

Dagens = Correspondance du cardinal Pierre de Bérulle. Paris, Desclée de Brouwer 1937, 3 vol in 8° =

T I, lettre 79, page 153 lettre à M. de Soulfour à Rome; Paris, 29 juin 1612 =
Vous direz à M. de la Gause que depuis Pâques Messieurs Gibieuf et Bertin, deux jeunes docteurs, mais très doctes et des premiers de leurs licences, se sont associés avec nous. Il sont de ses amis et se réjouissent de son désir, et lui, à mon avis, de leur résolution

" lettre 126, page 221-222 = au P. Métézeau à Tours; 18 sept 1616 =
Je ne vois aucun moyen de vous secourir encore; j'aime mieux prier le P. Claude Bertin de vous prêter pour qq. temps le Père Jean Bte et vous prie aussi de lui en écrire de votre part.
(le P. Bertin était alors à Orléans)

" lettre 127, page 223 = au P. Métézeau à Tours; du 2 octobre (1616) =
Si, pour quelques jours, le P. Claude Bertin pouvait descendre et retourner aussitôt pour vous aider en ce temps des 40 heures, vous pourrez lui en écrire un petit mot

" lettre 140, page 243 = au P. Claude Bertin, sup. à Nantes, du 17 août 1617 =
Je vous supplie donc prendre la peine de vous transporter à Nantes, de choisir une demeure assurée et salubre en quelqu'un des fauxbourgs; quand elle sera petite, il n'importe pour le commencement; on se peut accroître et agrandir avec le temps.

" lettre 141, page 245 = au P. Claude Bertin, supérieur à Nantes; du 25 août (1617) =
" Avant que je fusse votre partement d'Orléans, j'avais donné ordre pour y acheminer le P. Jérôme que j'espère y être arrivé peu après votre départ. Je vous supplie demeurer à Nantes jusqu'à l'arrivée du P. François Bourgoing auquel j'ai écrit à Lyon ... J'espère que sur la fin de septembre il sera vers vous et lors vous reviendrez avec le P. Robert.

" lettre 142, page 247 = au P. Cl. Bertin, sup. à Nantes = du 15 sept (1617)
Ses avis et recommandations pour la fondation de la maison de Nantes. (allusions à un prochain départ de Bertin / et arrivée de Bourgoing

" lettre 149, page 254 = au P. Bertin à Mussy; du 16 Nov (1617)
(Bertin se trouvait alors auprès de Sébastien Zamet qui avait une résidence à Mussy)
Je vous envoie ce porteur exprès pour vous avertir comme votre présence est absolument nécessaire à Nancy. La cure de N Dame est morte — l'Evêque veut donner cette cure à l'Oratoire — elle sera donnée au concours. On ne peut refuser. Je vous supplie très humblement vous mettre en chemin droit à Nancy. Ce ne sera pas pour longtemps. Indication de l'itinéraire à suivre.

" lettre 151, page 259 = au P. Bertin où il sera; 12 X 1617 =
Il s'avise de lui donner cette corvée du concours, de l'enlever à Zamet, de le déranger si souvent; mais on ne peut refuser cet établissement dans cette province, faire affaire au duc de Lorraine.
Bertin arrivé à Nancy fut aller à Toul

" lettre 152, page 260 = au P. Bertin, sup. à Nancy; 2 mars 1618 =
Lorsque je vous priais prendre la peine de l'affaire de Lorraine, il n'y avait pas apparence qu'elle dût être telle que vous me la représentez. Béni soit Dieu qui a voulu vous donner les mêmes exercices que les autres fondations ont eues." Recommandations sur divers sujets

" lettre 154, page 265 = au P. Bertin, sup. à Nancy; 14 mai 1618 =
Je vous envoie le P. Valée que j'ai détaché de sa cure et de Rouen où il servait utilement pour vous le substituer en la charge de la cure de Nancy ... car j'ai bien affaire de vous ailleurs et bien loin et je n'ai aucun en ma pensée que je puisse envoyer

Lettre 156, page 271, au P. de Soulfour à Rome, du 21 mai (1618)
Je n'ai point reçu de nouvelle du P. Bertin, c'est pourquoi je ne lui écris point.
Je vous prie ne nous point nommer au dessus de vos lettres, ni aussi le P. Bertin, Général de la Congrégation et de ne point parler de nous en cette qualité.

Lettre 157, page 272, au P. Bertin, de à Rome (du 21 mai 1618 =
Je vous écris ce petit mot, présumant votre arrivée ... Sandis que vous serez ainsi, j'estime plus à propos, n'étant que deux et sans exercice et demeure ecclésiastique, que vous déférier en tout au Père Nicolas (de Soulfour) le soulageant seulement au conseil et aux labeurs de l'affaire
(Soulfour et Bertin logeaient provisoirement chez M. de Marquemont et non à S. Louis)

lettre 159, page 274 au P. de Soulfour à Rome, 27 mai 1618 =
Si Messieurs les ambassadeurs jugent l'affaire impossible, voyez en quel autre lieu vous pourriez être établi et en humilité et patience, vous et le P. Bertin supportez cet accident inopiné.

mémoire 165, page 282 = mémoire pour l'affaire de S. Louis (juin juillet 1618) =
Il y a 2 mois que les prêtres de l'Oratoire sont partis suivant la volonté du roi et le mandement exprès de Mgr son ambassadeur. Et ils devaient arriver à Rome peu de jours après le 6 avril qui est la date de la dernière lettre qu'il a écrite à Sa Majesté sur cette affaire. L'hiver et le passage de Savoie auront pu retarder de 999 jours leur arrivée.

lettre 166, page 283 au P. Bertin, à Rome, chez Mgr l'archevêque de Lyon, 20 juillet 1618
Demeurez en la maison de Mgr l'archevêque de Lyon, puisqu'il l'a ainsi agréable, cela recommande votre affaire devant le monde et il nous oblige d'en user ainsi

lettre 169, page 290, au P. Bertin à Rome en la maison de Mgr l'archevêque de Lyon, 16 août 1618.
recommandations pour les démarches à faire en l'affaire de S. Louis.

lettre 171, page 297 au P. de Soulfont à Rome 27 août 1618 =
Il serait bon que le P. Bertin écrivît un mot à M. d'Orléans pour l'induire à écrire à l'évêque de Spalathe suivant l'intention de Sa Sainteté. Et aussi pour le prier de continuer sa bienveillance vers notre maison. Il croit que le P. Bertin lui a moyenné cet emploi dont il est bien aise à mon avis.

lettre 172 page 297, au P. Bertin à Rome, 10 septembre 1618 =
Si Saint-Louis est impossible, il faudrait plutôt choisir Saint Salvador avec l'appointement et logement dont on parle que non pas S. Yves.

lettre 177, page 304 au P. Bertin, à Rome, 10 octobre 1618 =
Je vous fais ce mot exprès, accompagné de cette procuration, pour vous prier de supplier Sa Sainteté nous décharger de l'administration des abbayes = puis affaire des Docteurs de Sorbonne = et des indulgences

lettre 179, page 310 au P. Bertin, 23 octobre 1618 =
Recommandations pour l'entrée à S. Louis = approbation des solennités et des litanies
affaire du vœu de servitude

lettre 180, page 313 = au P. Bertin, 23 octobre 1618 =
sur le nom à donner à la Congrégation dans la Bulle pour la fondation de S. Louis

lettre 181, page 315 au P. Bertin à S. Louis, 2 X 1618 =
il le remercie de la peine prise pour l'affaire de S. Louis et recommandations nombreuses.

lettre 182, page 318 du P. Bertin au P. de Bérulle, Rome 15 X 1618
longue lettre avec nombreuses nouvelles diverses.

t. II. — Lettre 198, p. 7, au P. Bertin, 15 janvier 1619 = les Carmélites.

Lettre 199, p. 10, " 26 janvier " sur l'ambassadeur d'Estrées.

Lettre 200, p. 13 " 29 janvier " sur S. Louis

" 211, p. 28 " 27 mai " " "

" 220, p. 43 à Gibieuf 26 juin " Bertin lui apprend le retour à Lyon de Mgr de Marquemont.

" 234 p. 58 Bertin à Bérulle 1 sept. "

" 245 p. 71, à Gibieuf — 20 oct " Envoyer rapidement à Bertin à Rome le Traité pour la Dalbade

" 249, p. 75, Bertin à Bérulle, 6 Nov "

" 254, p. 85, Bertin à Bérulle, 18 X "

" 260, p. 90 à Bertin 15 janv 1620

" 262, p. 96 à Bertin 28 janvier "

" 266, p. 103 à Bertin 14 février "

" 268, p. 110 Bertin à Bérulle, 1 mars "

" 274, p. 118 à Bertin, 18 mai "

" 286, p. 136 à Bertin, 7 sept. "

" 290, p. 146 Bertin à Bérulle, 15 sept. "

" 291, p. 146 Bertin à Marillac, 15 sept. "

" 293, p. 150 Bertin à de Gourgues, 29 sept "

" 295, p. 153 Bertin à Marillac, 20 oct.

" 297, p. 163 à Bertin, 27 oct.

" 298, p. 168 Bertin à Bérulle, 31 oct.

" 299 - p. 171 à Bertin, 8 Nov.

Lettre 314, p. 193	à Bertin	31 janvier 1621	
Lettre 315, p 196	à Bertin	31 janvier 1621	
" 317, p 200	à Bertin	15 février	"
" 318, p. 202	à Bertin	22 février	"
" 319, p. 204	à Bertin	25 février	"
" 321, p. 210	Bertin à Bérulle	18 mars	"
" 322, p. 212	à Bertin	30 mars	"
" 323, p 214	à Bertin	31 mars	"
" 325, p 217	à Bertin	12 avril	"
" 330, p 222	à Bertin	26 mai	"
" 339, p 237	à Bertin	19 août	"
" 345, p 251	à Bertin	24 oct.	"
" 349, p 255	Bertin à Gibieuf	27 Xbre	
" 357, p. 266	à Bertin	20 fév. 1622	
" 359, p. 270	Bertin à Marillac	14 mars	"
" 379, p. 300	à Bertin	9 août	"
" 382, p 306	à Bertin	6 sept	"
" 384, p. 311	à Bertin	20 sept.	"
" 387, p 315	à Bertin	27 sept.	"
" 407, p 337	à Bertin	4 janv. 1623	
" 414, p 358	à Bertin	22 février	"
" 417, p 364	à Bertin	5 avril	"

	" 424, p. 375	Bertin à Béralle	27 mai 1623
	" 432, p 387	à Bertin	20 juillet "
	" 433, p 391	à Bertin	20 juillet "
	" 436, p 393	à Bertin	22 juillet "
	" 446, p 403	Bertin à Béralle	27 sept. "
	" 466, p. 454	à Bertin	février 1624
	" 491, p. 488	à Bertin	3 sept "
	" 505, p 510	Bertin à Gibieuf	21 octobre "
T. III -	" 520, p 2	à Bertin	10 janvier 1625
	" 521, p 3	Bertin à Gibieuf	13 janvier "
	" 522, p 5	à Bertin	14 janvier "
	" 526, p 15	à Bertin	17 février "
	" 529, p 20	à Bertin	1624 - 1625
	" 530, p. 21	à Bertin	12 mars "
	" 569, p 97	à Bertin	21 Nov. "
	" 598, p 175	Bertin à Béralle	5 mai 1626
	" 600, p 181	Bertin à Béralle	8 mai "
	" 610, p. 199	Bertin à Gibieuf	15 juillet "
	" 633. p 242	à Bertin	12 février 1627
	" 636. p 248	Bertin à Béralle	24 février "
	" 641, p. 258	Condren à Bertin	27 mars

Lettre 648, p 271 à Bertin , 1ept. 1627 =

" 657, p. 279 à Bertin , 28 sept. "

" 666, p. 294 à Bertin , 8 oct. "

" 667, p 295 Le fr. Chevreux à Bertin , 22 oct. "

" 668, p 296 à Bertin 22 oct "

" 692, p 340 à Bertin 3 X^bre "

" 708, p 369 à Bertin 16 fév. 1628

" 725, p 392 à Bertin 19 mai "

" 741, p 425 à Bertin 6 octobre "

" 748, p 432, à Bertin 4 Nov. "

" 749, p 434 à Bertin Nov. X^bre 1628

" 753 p. 439 à Bertin 26 janv. 1629

" 758. p 446 à Bertin 9 fév. "

" 768. p 458 à Bertin 9 mars "

Bertin

Procureur de la Congrégation à Rome
J. Houssaye
Batterel

plusieurs lettres autographes dans le dossier Santarelli Carton I bis pièce 3.